

COMMISSION NATIONALE DE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 5 mai 2023
Appel d'offres : N°01/CNLCEI/REHABILIT-SIEGE/2023
Nom du projet : Réhabilitation du bâtiment abritant le siège de la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite.
Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET

La Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement illicite lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment abritant son siège.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA. Ce montant est de 100 000 francs CFA pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais de passation des marchés publics.

Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE
L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

B.P4044 Libreville,
London | 120 Avenue CHARLES IGOHO DEMBA

Téléphone : 0117217 30

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **mercredi 31 mai 2023 à 10H** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant du marché HT.

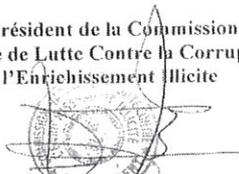
A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **mercredi 31 mai 2023 à 11H** au siège de la Commission Nationale de Lutte Contre la Corruption et l'Enrichissement Illicite.

Le Président de la Commission
Nationale de Lutte Contre la Corruption
et l'Enrichissement Illicite


LE PRESIDENT
Nestor MBOU

Le Directeur Général des Marchés
Publics


Eugène Pénafort MINTSA OYAME

Bon à tirer
La _____